

Darmanin, si un fiché S clandestin tue un Français, vous serez complice...



8 132 individus sont, à ce jour, inscrits au FSPRT (Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste). C'est une information qui nous est donnée directement par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin.

Sur ces 8 132 « radicalisés », plus de 50 %, soit 4 111, sont des étrangers, et il ajoute que « le risque terroriste d'origine sunnite demeure la principale menace à laquelle est confrontée la France ».

Toujours affirmé par Gérald Darmanin, décidément bien informé, 851 sont des immigrés clandestins, en situation irrégulière, « fichés S » pour radicalisation à caractère terroriste.

Et, sur ces 851, encore selon les comptes de Darmanin, 661 de

ces immigrés clandestins, en situation irrégulière, ont fait l'objet de « mesures d'éloignement » : alors pourquoi ne sont-ils pas expulsés immédiatement, *manu militari* s'il le faut ?

D'autant plus que, sur ces 661 « étrangers » qui ne devraient pas se trouver dans notre pays, 231 sont des clandestins en situation irrégulière « suivis pour radicalisation et qu'il nous faut expulser » affirme Darmanin... mais que nous n'expulsons pas !

Sur ces 231 « qu'il nous faut expulser », 180 de ces « terroristes » sont actuellement « incarcérés ».

Merci, Gérard Darmanin, ne nous avoir tenus informés que vous possédiez en main les chiffres exacts et les identités de tous ces « terroristes » qui nous menacent, ou nous menaceront l'un de ces prochains jours.

Nous vous tiendrons donc comme complice, si l'un de ces 831 étrangers clandestins, en situation irrégulière et « Fichés S » pour radicalisation à caractère terroriste, si l'un de ces 631 « qui ont fait une mesure d'éloignement », mais qui sont toujours chez nous, ou encore, si l'un de ces 231 « qu'il vous fallait expulser », mais que vous n'avez pas fait, donc si l'un de tous ces « indésirables » commettait une agression, attentait à la vie d'un citoyen français, ou même l'assassinait, pourquoi pas !

Si l'un de ceux qui ne devraient pas se trouver sur notre sol attaquait un commissariat, tuait un policier, un pompier ou violait et étranglait une jeune fille innocente, accepterez-vous d'être considéré comme responsable, voire même coupable, d'avoir laissé sur notre sol ce « terroriste », ce « meurtrier », cet étranger radicalisé en situation irrégulière, alors que vous étiez parfaitement « informé » ?

Manuel Gomez

Dernière minute : la pertinence de cet article est hélas

confirmée par le drame de Conflans, où un Tchetchène fiché S qui n'avait rien à faire en France a décapité un enseignant, coupable d'avoir fait son travail en évoquant, dans un cours d'Histoire, les caricatures de Mahomet.